

/ LA DÉTERMINATION DE FO A PAYÉ !

juillet 2013

IL N'Y AURA PAS DE LICENCIEMENTS À LA SNET PAS PLUS QUE DANS LES IEG !

LE COMITÉ CENTRAL D'ENTREPRISE DE LA SNET S'EST RÉUNI CE JOUR À 10 HEURES, AVEC À SON ORDRE DU JOUR LE PROTOCOLE D'ACCORD SUR LA RÉORGANISATION DE LA SNET ET SON ACCOMPAGNEMENT SOCIAL.

APRÈS PLUSIEURS SEMAINES DE NÉGOCIATIONS, DES INTERVENTIONS RÉPÉTÉES AUPRÈS DES POUVOIRS PUBLICS AVEC L'APPUI DE NOTRE CONFÉDÉRATION, DES PÉTITIONS ET ENFIN LA GRÈVE D'HIER, L'ACTION A PAYÉ EN CE QUI CONCERNE LES ASPECTS SOCIAUX.

UNE NOUVELLE RÉDACTION DU PROTOCOLE SOCIAL CLARIFIÉE

Le protocole comprend une annexe ainsi rédigée :

« Les pouvoirs publics veilleront à l'application du présent protocole et à faciliter la mobilité entre les entreprises du secteur, conformément aux dispositions et garanties conférées aux agents par le statut des IEG et confirmées par les pratiques depuis 1946 qui s'applique à la SNET comme aux autres entreprises de la branche, y compris pour les salariés qui n'auraient pas trouvé de solutions de reclassement après le 31 décembre 2015 ».

En visant non seulement le statut, mais aussi et à notre demande, les pratiques depuis 1946 lesquelles se sont traduites par une garantie d'emploi et l'absence de licenciements économiques, cette disposition est un véritable camouflet infligé au patronat de la branche. Celui-ci prétendait revenir sur la garantie de l'emploi au nom d'une interprétation biaisée du statut, et voulait faire de la SNET un laboratoire d'essai pour introduire les licenciements économiques.

Cette manœuvre a échoué ! L'État prend des engagements clairs dans le cadre du statut et des pratiques depuis 1946. **Il n'y aura pas de licenciements économiques à la SNET, ni dans aucune entreprise des IEG.** Le patronat de la SNET et plus largement l'Union Française de l'Électricité sont maintenant tenus par cet engagement des pouvoirs publics. Ils ne pourront plus jouer aux apprentis sorciers comme ils n'ont cessé de le faire ces derniers temps.

IL FAUT MAINTENANT ÉTENDRE CET ENGAGEMENT À TOUTE LA BRANCHE

C'est dans ce cadre ainsi stabilisé qu'une négociation sur la mobilité au sein de la branche devra s'ouvrir. Compte tenu des précédents, FO demande au gouvernement d'envoyer une lettre de cadrage à la branche. Cette négociation devra prévoir en particulier les modalités de reclassement au sein des entreprises de la branche, en cas de difficultés économiques de l'une d'entre elles. Car ce n'est pas au personnel de payer les conséquences d'une politique effrénée et absurde en matière de concurrence. FO Énergie et Mines n'a cessé par ailleurs d'en demander l'abandon, car elle est nuisible aux salariés comme aux usagers.

PROJET INDUSTRIEL DE LA SNET : L'ÉTAT DOIT FAIRE ENTENDRE RAISON À EON

S'agissant du projet industriel, les choses ont évolué, mais dans une mesure qui reste modeste. C'est la confirmation de la mauvaise foi permanente des dirigeants de la SNET.

Ce qui a changé : le texte ne prévoit plus la date de l'arrêt de la production de la tranche 4 de la centrale Émile Huchet (100 emplois), qui actuellement brûle des résidus miniers pour produire de l'électricité. En revanche, la direction d'EON se refuse à accepter notre proposition « qu'une étude, sous l'égide des pouvoirs publics, soit lancée dès septembre 2013, pour la valorisation de cette matière première secondaire (résidus du charbon) ». EON se contente de renvoyer à 2014 une étude élaborée sous sa propre responsabilité, sans plus de précisions.

Sachant que cette installation est aux meilleures normes environnementales et qu'elle peut fonctionner jusqu'en 2023 (confirmée lors de notre entrevue au Cabinet du nouveau Ministre de l'Énergie), FO Énergie et Mines ne comprend pas pourquoi l'État n'impose pas à Eon la poursuite de cette exploitation alors qu'il s'agit d'un enjeu économique, social et environnemental. Dans le cas contraire, il faudra stocker ces résidus, ce qui coûtera de l'argent aux collectivités locales (150 M€) et privera notre pays d'un outil pour la production d'électricité.

Alors, FO Énergie et Mines pose la question clairement : est-ce la multinationale allemande EON qui fait la loi en France ? Devons-nous accepter cette soumission du gouvernement français au diktat allemand ?

Le texte a été aujourd'hui soumis à la signature.

Le syndicat FO de la SNET se prononcera sur l'ensemble des aspects sociaux et industriels après consultation de ses adhérents lundi 8 juillet.

Paris, le 5 juillet 2013

Contact :

Jean-Pierre Damm
Secrétaire Fédéral FO Énergie et Mines
06 09 35 77 05